

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 22

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Les parrainages scolaires, Genève et Vaud.* — VAUD : *Cotisations 1941.* — *Fiche mensuelle de traitement.* — *Allocations exceptionnelles.* — *Places au concours.* — *Maîtresses de travaux à l'aiguille.* — GENÈVE : U. I. P. G.-MESSIEURS : *Convocation.* — U. I. P. G.-DAMES : *Pour les enfants sourds.* — *Assemblée générale du 14 mai.* — NEUCHÂTEL : *Rappels.* — TRIBUNE LIBRE : *Pour la famille.* — INFORMATIONS : *Groupe romand d'études pédagogiques.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : F. RUCHON : *Concours « Marche romande » organisé par la S. P. R.* — ALICE DESCŒUDRES : *Saint Jean Bosco, un grand éducateur.* — ED. VITTOZ : *Méthaphores... qui ont cessé d'en être.* — INFORMATIONS : *Société suisse des maîtres de gymnastique.* — *Cours d'allemand à Saint-Gall.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

LES PARRAINAGES SCOLAIRES DU CARTEL SUISSE GENÈVE

Nous remercions vivement les collègues qui ont bien voulu nous retourner les formulaires joints à la circulaire qui leur a été envoyée. Pour répondre à divers renseignements qui nous ont été demandés, nous avisons ceux qui hésitent encore que :

1. La durée d'un parrainage est de six mois. Les versements mensuels auront donc lieu en mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre. Bien entendu, on peut renouveler cet engagement.
2. Les collègues qui ne peuvent souscrire à un parrainage peuvent envoyer chaque mois la somme qu'ils désirent. Ces versements partiels seront groupés pour assurer un parrainage.
3. Les collègues qui ne peuvent s'engager pour l'an prochain, c'est-à-dire dès septembre prochain, peuvent néanmoins envoyer au Cartel les sommes qu'ils auraient recueillies jusqu'à la fin de l'année scolaire et qui permettront de prendre un ou deux filleuls de plus.
4. Les parrainages peuvent être assumés à partir de n'importe quelle date. Dès septembre, les nouvelles classes étant constituées, ceux qui ne l'auront pas encore fait pourront donc s'inscrire.

Rappelons-nous que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Merci encore à tous. Adressez vos envois : Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre, 15, rue Lévrier. Compte de chèques I. 7845.

R. J.

VAUD

A la suite de l'appel au public qui a été fait sous forme de tracts distribués par la poste et d'une exposition organisée à Lausanne, le comité vaudois du Cartel se sent tenu de dire sa gratitude aux nom-

breux membres du corps enseignant qui ont intéressé leurs élèves aux parrainages d'enfants malheureux. Grâce à cette œuvre, beaucoup de classes de notre canton ont pu apporter une aide substantielle directe aux filleuls de leur choix ; on a recueilli les sommes promises ; mais on ne s'en est pas tenu à cela : on a échangé des lettres avec les petits protégés, et quels touchants messages n'a-t-on pas reçus ! Parfois même, on s'est engagé à continuer l'action de soutien après avoir effectué les versements annoncés.

Nous nous plaisons à signaler ici et à recommander ces manifestations de solidarité active dont maintes petites victimes de la guerre — y compris des Suisses — ont déjà pu bénéficier. P. P.

VAUD

COTISATIONS 1941

A partir du 1^{er} juin, le caissier de la S. P. V. enverra un remboursement à tous ceux qui n'ont pas encore acquitté leurs cotisations 1941, soit : 21 francs.

FICHE MENSUELLE DE TRAITEMENT

A la demande du Comité central, le Département de l'Instruction publique veut bien envoyer désormais, mensuellement, à chaque instituteur mobilisé, une fiche indiquant le montant net exact à verser par le boursier.

Cette fiche indiquera le traitement légal mensuel, puis établira toutes les retenues : a) le 10 % sur le traitement moins l'exonération ; b) retenue sur le traitement pendant les jours de service ; c) retenue sur la solde pour ceux que cela concerne ; d) retenue pour la caisse de compensation 2 % pour les jours hors service militaire.

Munis de cette pièce officielle, nos collègues pourront convaincre sans peine leurs boursiers empêtrés dans toutes ces soustractions. Des discussions désagréables, des conflits seront ainsi évités. A. C.

ALLOCATIONS EXCEPTIONNELLES !

On se souvient que le Grand Conseil a voté, à la fin de l'année dernière, des allocations de renchérissement pour les *fonctionnaires cantonaux mariés* : 100 fr. par ménage et 50 fr. par enfant, à tous ceux dont le traitement est égal ou inférieur à 5000 francs.

Une question se pose : Les instituteurs sont-ils des fonctionnaires cantonaux ou communaux ? — « Communaux » déclareront les Lausannois par exemple, qui n'ont aucune baisse de leur traitement communal. « Cantonaux » affirment au contraire ceux qui ont « joui » automatiquement et intégralement de toutes les retenues votées au Grand Conseil. — En fait, lorsqu'il s'agit de réduction, une entente

tacite générale s'établit entre nos autorités. En temps d'allocations, il y a hésitation et l'on se demande de qui nous dépendons.

Beaucoup de jeunes instituteurs, les « moins de 5000 », se sont étonnés de ne recevoir cette année aucune allocation ; d'autres ont touché le tiers de la somme sur laquelle ils avaient compté. Nous leur devons quelques explications pour leur éviter des démarches inutiles :

Voici la situation qui a été faite au corps enseignant par le décret du 18 décembre 1940. L'article 3 de ce décret dit : « Le corps enseignant secondaire communal et le corps enseignant primaire sont compris dans cette mesure (versement de l'allocation exceptionnelle), l'*Etat limitant toutefois ses interventions à la part correspondante à ce qu'il verse à titre d'augmentations pour années de service.* »

En conséquence, nous pouvons donner à nos jeunes collègues les précisions suivantes :

1. Les instituteurs qui ne bénéficient pas encore d'une augmentation pour années de service n'ont droit à aucune allocation cantonale pour 1941.

2. Les instituteurs qui bénéficient de la 2^e augmentation n'ont droit à aucune allocation puisque leur *traitement brut* s'élève à 5400 fr. (4000 fr. plus 600 fr. logement plus 800 fr. augmentations).

3. Restent les instituteurs mariés au bénéfice de la 1^{re} augmentation (traitement brut 5000 fr.). Ils touchent l'allocation dans la proportion des deux tiers payés par la commune et un tiers par l'Etat :

		<i>Payé par</i>	
		<i>la Commune</i>	<i>l'Etat</i>
Marié sans enfant :	100 fr. . . .	Fr. 66.50	Fr. 33.50
» 1	» 150 fr. . . .	» 100.—	» 50.—
» 2	» 200 fr. . . .	» 133.—	» 67.—

etc., etc.

Cantonaux au un tiers, voilà ce que nous sommes en temps d'allocations exceptionnelles ! En réalité, peu nous importe la proportion, à une condition cependant : que les communes soient tenues de verser leur part !

Or le décret du Grand Conseil a « oublié » de prévoir cette obligation. Quelques autorités communales ont-elles tout de même accompli leur devoir ? Nous ne le savons pas et nous ne croyons pas qu'elles aient été chaleureusement invitées à l'accomplir. Renseignées par nos collègues, quelques-unes feront peut-être le geste qui s'impose.

Puisque certaines communes — Lausanne par exemple — n'appliquent pas la retenue cantonale du 10 %, on objectera peut-être qu'il est juste de laisser conseils généraux ou communaux libres d'accepter ou de refuser l'allocation exceptionnelle. Il n'en demeure pas moins que *c'est le Grand Conseil qui fixe le montant minimum de nos traitements ;*

il a estimé qu'un salaire de 5000 fr. mérite un complément. Tous les serviteurs de l'Etat doivent être mis au bénéfice de cette décision, même s'ils reçoivent leur traitement de la commune. Nous espérons que l'injustice de cette année ne se renouvellera pas cet automne, quand le Grand Conseil votera de nouvelles allocations que les circonstances imposent plus substantielles et plus générales. A. C.

PLACES AU CONCOURS

Institutrice : Coinsins.

Maîtresse de travaux à l'aiguille : Sassel (13 juin).

MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

En vue de la prochaine assemblée annuelle, les maîtresses de couture sont invitées à présenter leurs vœux et propositions par écrit à la secrétaire : *Mlle C. Erb*, institutrice à *Luins sur Rolle*.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 18 juin, à 17 heures, **Café de la Terrasse, Longemalle.**

Ordre du jour :

Procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Communications du Comité.

Admissions.

Résultat du recours de l'U. I. P. G.

Impôt de sacrifice.

Propositions individuelles.

Divers.

U. I. P. G. — DAMES

POUR LES ENFANTS SOURDS

Parmi toutes les œuvres qui contribuent à soulager des souffrances, l'aide aux enfants sourds est particulièrement importante. La surdité « emmure » à la fois l'âme et l'intelligence ; il faut à tout prix arracher les enfants sourds à leur isolement, et ceci ne peut se faire qu'au moyen d'une organisation et de procédés pédagogiques spéciaux.

Incapable d'exprimer clairement ses besoins, ses idées, ses sentiments, de saisir le mobile de nos actes, l'enfant sourd, dès l'âge de 3 ans, sent son esprit s'insurger dans sa prison de silence et se livre à des accès de révolte. Dans quelques cas, au contraire, son cerveau

s'engourdit, faute d'exercice mental suffisant, et sombre dans une apathie difficile à combattre.

D'une éducation rationnelle et persévérante découlent d'heureux résultats. Nombreux sont les sourds de naissance qui parviennent à se diriger dans la vie, sans parler de privilégiés qui arrivent à exercer des professions artistiques ou libérales.

L'Institution pour enfants sourds « Le Home », rue de la Servette 63, est *la seule* œuvre à Genève concernant les enfants. Elle est née en 1929 d'une convention entre l'Etat et l'Association pour le Home des enfants sourds. L'Etat assume la responsabilité de l'instruction, et l'Association privée celle de l'hospitalisation.

Les élèves peuvent être reçus comme internes, demi-pensionnaires et externes.

L'internat a été créé pour faciliter la fréquentation scolaire des élèves dont le domicile est éloigné de l'école ; il reçoit aussi des enfants pour des raisons sociales (familles nombreuses, enfants orphelins, etc.). C'est pour ce petit « home » que nous lançons le présent appel.

L'Association du Home n'organise ni collecte, ni vente de cartes.

On peut devenir membre passif en versant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum (compte de chèques I. 3687, Association pour le Home des enfants sourds).

A la même adresse, on reçoit avec reconnaissance des dons en nature. Téléphone 2 47 34.

COMPTE RENDU

de l'assemblée générale du 14 mai 1941.

Mlle Mongenet nous transmet quelques communications du Comité.

Suspension des augmentations annuelles. N'ayant reçu aucune réponse à ce sujet, nous avons dû nous adresser à M^e Guinand qui a été informé que cette question concernait le Département des finances. M^e Guinand se mettra en rapport avec ce dernier.

Nous avons écouté avec un vif intérêt Mlle Baechler nous parler des

Coopératives scolaires

et de l'effort d'éducation qu'elles représentent. Les coopératives scolaires nécessitent une certaine organisation de la classe, elles peuvent apporter des réponses à tous les problèmes qui se posent à l'école.

Pensées de Péguy.

« Les crises de l'enseignement ne sont pas des crises de l'enseignement, mais des crises de vie... »

» Une société qui ne s'enseigne pas est une société qui ne s'aime pas, qui ne s'estime pas. » * * *

Les écoles confessionnelles enseignent un certain mode de vie.

A Sparte, à Athènes, l'éducation était destinée à transmettre le

mode de vie idéal de ce temps-là. Des sociétés qui s'aiment et qui s'estiment ont envie de s'enseigner.

Nos écoles ne remplissent pas ce rôle-là. Des efforts ont été tentés pour qu'une raison sociale existe. Il y a la Croix-Rouge de jeunesse et d'autres initiatives qui donnent aussi des résultats intéressants.

Les coopératives scolaires représentent un de ces efforts destinés à transmettre un idéal de vie et d'éducation sociale.

Comment fonctionne et marche une coopérative scolaire.

Mlle Baechler, ainsi que Mlle Géroudet, nous font part de leurs expériences personnelles et des difficultés qu'elles rencontrent dans leur classe.

1. La coopérative n'est pas une obligation. Chaque enfant est libre d'adhérer, de rester à l'écart ou de se retirer.

2. La coopérative a généralement un règlement.

3. Elle crée avant tout un esprit de camaraderie et de bonnes relations avec les parents.

4. Elle développe l'entraide et l'initiative dans la classe et incite les enfants à créer entre eux des règles de discipline.

Rôle de l'argent dans la coopérative.

Est-il opportun d'avoir une caisse à gérer ? Mlle Baechler pense qu'il est intéressant de faire des comptes avec les élèves, de les faire participer à des opérations pratiques. En outre, la petite caisse est utile à la classe, elle contribue souvent à améliorer le matériel scolaire et à secourir les moins privilégiés.

Chaque coopérative a son individualité. Mlle Baechler a constaté un souci de continuité chez ses élèves. On laisse une certaine somme dans la caisse, à la fin de l'année, afin d'encourager les autres.

La discussion et les questions posées à la suite de cette instructive causerie prouvent l'intérêt que nous avons pris à entendre notre collègue nous parler d'un sujet qui lui tient à cœur. H. B.

NEUCHÂTEL

RAPPELS

Assurance-accidents. — Nous apprenons par l'agent général de la « Neuchâteloise » qu'une trentaine de primes n'ont pas été payées à l'échéance du 1^{er} mai dernier, ce qui a nécessité l'envoi à chaque retardataire d'une invitation à s'acquitter de ses obligations, dans un délai déterminé. Ces retards en nombre inusité résultent, sans doute, d'un simple oubli ; ils n'en sont pas moins cause, pour l'agent de la Compagnie, d'un surcroît de travail fastidieux, qu'on pourra lui éviter en respectant l'échéance du 1^{er} mai fixée par contrat.

Responsabilité civile. — Rappelons que l'échéance pour le paiement

de la prime de l'assurance en responsabilité civile tombe sur le 1^{er} juin.

Les primes s'élèvent à 1 fr. 60 ou 1 fr. 95, suivant les situations.

Rapports des sections. — Les rapports des sections de Boudry, de Neuchâtel et du Val-de-Ruz sur l'exercice 1940 manquent encore à l'appel. Prière aux rapporteurs de les faire parvenir sans tarder au président du Comité central. J.-ED. M.

TRIBUNE LIBRE POUR LA FAMILLE

La Rédaction du *Bulletin* veut bien nous communiquer l'article de B. Beauverd qui marque un certain désaccord avec les idées exprimées dans le *Bulletin* du 17 mai sous le titre « Pour la famille ».

Un brin de polémique, courtoise d'ailleurs, peut apporter un peu de vie dans notre journal qui, certes, n'a rien d'un agonisant.

Tout d'abord marquons un point d'histoire. Le souci de la famille, sa rénovation, sa défense réapparaissent périodiquement ; c'est un besoin intermittent et millénaire qui renaît et disparaît selon que la vie est facile ou que l'on subit une période de crise. Ensuite nous n'allons point jouer sur les mots. Notre contradicteur semble procéder du particulier au général. Nous avons envisagé l'ensemble de la question.

Nous avons écrit : *on réclame...* des mesures nouvelles et l'on veut trop charger le bateau, et non qu'il avait trop été fait pour la famille.

Charge pour célibataires seulement.

Tout simplement *l'impôt* sur les célibataires. On en cause, comme dit l'autre, alors que les efforts des apôtres du foyer devraient tendre à accorder aux célibataires des salaires *suffisants* pour leur permettre de fonder une famille.

L'allocation familiale n'est pas équitable.

Nous le maintenons. Elle représente un sursalaire qu'on acquiert sans grand effort. Elle constitue un encouragement à procréer le plus possible pour « toucher », tout comme l'allocation de chômage, remplaçant le travail effectif, a fortement augmenté la catégorie des chômeurs professionnels « établis à leur compte ».

Quant à prétendre que l'allocation familiale est un remède permanent, guérissant de la pauvreté, personne n'oserait le prétendre. Il s'agit donc bien d'un moyen passager, utile certes, mais insuffisant si l'on veut suivre à la lettre les défenseurs de la famille : c'est bien un palliatif.

M. Beauverd parle de sa personne, c'est un tantinet puéril. Notre réponse : nous n'avons plus « quatre gosses » mais nous en avons élevé cinq, les trois nôtres et deux oiselets tombés d'un nid détruit. Et nous prétendons qu'après vingt ans les enfants sont souvent doublement... chers ; puisse notre collègue B. Beauverd ne jamais s'en apercevoir.

Enfin nous n'avons point limité le problème aux seuls instituteurs. Notre exemple s'explique dans un Bulletin corporatif. Nous avons précisé qu'il s'adapte ailleurs : il est probant davantage à l'usine, à l'atelier où règne le travail à la machine, « en série ». Là l'inégalité que crée l'allocation familiale est plus apparente.

Réalisons rapidement l'assurance vieillesse en utilisant les caisses de compensation. Les vieux à l'abri de la misère, c'est le meilleur moyen d'aider la jeunesse à fonder, à son tour, une famille, **sans allocation**, grâce à un salaire *normal*.

Il ne faudrait pas chercher en ma prose des intentions qui n'y sont pas. Nous n'avons pas songé à donner comme encouragement aux pères de familles un proverbe au lieu de pain, pas plus que nous n'avons commis « une méchanceté inutile et fausse » en marquant, d'après des statistiques, les déficiences de *certaines* familles prolifiques.

Bénir l'Éternel et n'oublier aucun de ses bienfaits, en demandant à la collectivité de l'aider à élever ses dix à quinze enfants, c'est une façon de vivre ; nous ne l'approuvons pas.

Parce qu'un beau matin, ou plutôt un triste matin, on s'aperçut que 12 millions étaient un nombre beaucoup plus fort que deux millions et demi, on a crié partout : « Il faut faire des enfants ». La patrie en a besoin !

Ayons le courage de dire que les familles nombreuses sont réclamées par l'Église catholique — et pour cause —, et par les dictateurs pour en faire de la chair à canon.

Le but de notre intervention :

Demander que l'État *fasse autant* de sacrifices pour les *familles saines* que pour les familles tarées.

Nous y reviendrons.

CH. E. D.

INFORMATIONS

GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

Voici le programme définitivement établi des séances du 7 juin, à Lausanne :

14 h. 15 : **Assemblée d'étude : au Carillon :**

1. Introduction : *Le grand privilège des éducateurs suisses.*
2. Etude et discussion du projet de convocation, avec préambule pour le Rassemblement romand de septembre.
3. Activité des groupes et travail d'information.
4. Organisation et divers.

20 h. 15 : **Rencontre** avec nos collaborateurs non membres du corps enseignant primaire : *Hôtel de la Paix.*

1. *Collaboration.* Voix d'un père. Voix d'un professeur d'université. Voix d'un médecin. Voix d'un pasteur.
2. Programme de travail en collaboration et discussion.
3. Organisation et divers.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

CONCOURS « MARCHÉ ROMANDE » ORGANISÉ PAR LA S.P.S.R.

Avec un long retard — dû surtout à la mobilisation — le Jury du Concours pour une *Marche*, organisé par la S. P. S. R., s'est enfin réuni à Lausanne pour examiner les sept envois (ce ne sont pas sept merveilles!) qui lui sont parvenus. A l'unanimité, il a décidé qu'il n'y aurait pas, qu'il ne pouvait pas y avoir de premier prix, aucun des textes envoyés ne convenant vraiment pour une « marche », aucun envoi ne s'imposant. Il a retenu trois textes, accordant un second prix à *Ce n'est qu'un chant* (en demandant toutefois quelques retouches à l'auteur), et un troisième prix ex-aequo à *Vent d'Ouest* et à *Flottez Drapeaux !* Fait intéressant à noter, les opinions émises par les jurés sur les productions qui leur ont été soumises, ont été parfaitement concordantes. La séparation du bon grain — ou du moins mauvais — de l'ivraie a été ainsi très vite faite. Le jury ne peut pas cacher que le concours a été médiocre et qu'il s'attendait à mieux. Comme ces vers sont traînants, prosaïques, ou écrits encore dans une langue boursouflée et emphatique ! Que de faiblesses dans la versification, de cacophonies, de chevilles, de rimes banales, combien l'on a de peine à rimer : « Enseigne-moi, Boileau, les secrets de la rime ! » Que d'images peu naturelles, incohérentes, confuses ! On sent que les auteurs des envois sont animés d'excellentes intentions, mais en art, en poésie, les intentions ne suffisent pas. Le sentiment même est peu de chose si le poète ne sait pas juger ses productions avec un peu de sévérité et de sens critique, et se pâme d'admiration devant tout ce qui sort de sa plume. Il y avait dans les textes qui nous ont été soumis des imperfections si évidentes qui nous ont fort étonnés.

Deux mots maintenant des pièces qui ont été retenues :

Ce n'est qu'un chant. C'est le seul envoi vraiment satisfaisant. La pièce est alerte, vivante, jolie. Elle est d'allure populaire, dans le bon sens du terme. C'est le seul travail qui puisse être mis en chanson. Certains quatrains sont fort bien venus et le refrain sonne bien, quoiqu'il soit un peu long.

Vent d'Ouest. La pièce a par moments du rythme et du mouvement. Une bonne idée et un beau début de strophe : « Un chant jaillit de nos villes... Un chant vient des anciens âges... », mais il fallait que la strophe entière fût de ce ton et de cette qualité. Paul Valéry a dit : « Les dieux nous inspirent le premier vers, c'est au travail de fournir le reste ». Un autre défaut : l'auteur a voulu exprimer trop de choses (Qui ne sut se borner... !), et le ton est parfois un peu emphatique.

Flottez drapeaux. Le refrain est excellent. Il sonne :

« Voyez défiler ces drapeaux,
Flottant du Jura jusqu'au Rhône... »

Les strophes sont beaucoup moins bonnes. Quelques fâcheuses rencontres de sons (Il est un heureux choix de mots harmonieux !) ; quelques images un peu bizarres. L'auteur devrait revoir sa pièce. Il peut certainement en tirer quelque chose.

Peut-être avons-nous été sévères. La critique, n'est-ce pas, est aisée et l'art est difficile. Mais — qu'ils aient été récompensés ou non — félicitons les auteurs des poèmes de maintenir une heureuse tradition. Puisqu'ils ont de l'inclination pour la poésie, qu'ils continuent à lire les bons auteurs, qu'ils continuent à se perfectionner. Dans ce travail et dans cet effort, ils savent, comme nous, qu'ils trouveront de hautes et pures jouissances.

Le rapporteur : F. RUCHON.

SAINT JEAN BOSCO

Un grand éducateur.

En face de la grande détresse du temps présent, le besoin se fait sentir de l'union de toutes les forces bonnes. Entre catholiques et protestants, le rapprochement a commencé. On n'est pas si avancé pour chercher l'union entre ceux qui servent le bien sous d'autres formes et avec d'autres noms... Il me semble que la manière la plus pratique d'opérer ce rapprochement, c'est d'étudier les grands saints de ceux qui ont un autre credo que le nôtre. C'est dans ce but que nous voudrions présenter aux lecteurs de ce journal don Bosco, justement le genre d'éducateur qu'il faut à l'enfance malheureuse d'aujourd'hui.

Enfance. — Comme son maître, saint François de Sales, don Bosco fut consacré à Dieu dès avant sa naissance, par une mère admirable. Humble paysanne piémontaise, ne sachant ni lire ni écrire, Marguerite Bosco reste veuve de bonne heure et parvient à s'attacher l'âme de ses enfants par sa piété, sa douceur et sa grande bonté. Même avec le fils de son mari, nature violente et difficile, jamais elle ne se départit du calme qui fait sa force. Jean avait deux ans à peine lorsque son père mourut et, souvent, dans la suite, il raconta à ses jeunes amis l'impression qu'il éprouva lorsque sa mère prononça ces paroles : « Te voilà sans père, petit Jean ! » Est-ce cette douleur d'enfant qui explique sa tendresse de plus tard pour les orphelins ?

A l'âge de neuf ans, Jean eut un songe : il se vit entouré d'une jeunesse tapageuse, hurlant et blasphémant, et il voulut arrêter ces garnements, à coups de paroles, d'abord, puis à coups de poing ensuite. Mais un personnage mystérieux s'approcha et lui dit : « Non pas de violence, mais de la douceur, si tu veux gagner leur amitié ». Alors les gamins se transformèrent en agnelets et une voix de femme, caressante, lui annonça qu'il serait leur berger plus tard. C'est de ce moment qu'il rêve d'être prêtre et, contrairement à beaucoup d'ecclésiastiques à qui

il avait eu affaire, de gagner la confiance des enfants, à force de bonté, de se consacrer à leur bien.

Mais les études de prêtre sont longues et coûteuses. Et les Bosco étaient fort pauvres. Des amis les aidèrent, très particulièrement don Calosso, un excellent vieux prêtre, qui prit l'enfant chez lui, et contre quelques menus services lui enseigna la grammaire et le latin. Il fallut, à force de patience et de volonté, dompter l'opposition du frère aîné, que la vue des livres du cadet mettait en fureur. Bien longtemps avant d'être prêtre, don Bosco commença à grouper autour de lui des jeunes gens abandonnés et, pour les attirer, il eut recours à un procédé peu ordinaire, et pas non plus à la portée du premier venu. On sait l'attrait qu'exercent, sur la jeunesse, les tours des acrobates. Chaque fois qu'il assistait à un spectacle de ce genre, le jeune Bosco demandait à sa mère de lui accorder du temps pour reproduire ce genre de prodiges et, à force de volonté, il y arrivait. Alors, le dimanche venu, il entremêlait bons tours et méditations, et ainsi, c'était toute une petite troupe de fidèles qui venait à lui : à qui faisait la grimace pour la partie sérieuse, le jeune Bosco déclarait catégoriquement que c'était à prendre ou à laisser : tout ou rien !

Un acrobate professionnel, peut-être jaloux de cette concurrence imprévue, vint donner des spectacles à l'heure même des rendez-vous du jeune étudiant. Fort de son bon droit, celui-ci défia publiquement le saltimbanque. On imagine la foule attirée par cette joute. Quatre fois, ce fut l'amateur qui vainquit le professionnel ; par exemple, lors du saut par-dessus un cours d'eau, Bosco ajouta au saut très réussi, un magnifique saut périlleux, aux applaudissements de la foule ; et lorsqu'il fallut atteindre le plus haut point d'un grand arbre, Jean Bosco, non content d'atteindre le point où l'avait précédé son rival, fit une verticale impeccable tête en bas, de sorte que ses pieds dépassèrent sensiblement le sommet de l'arbre. Dès lors, les réunions purent avoir lieu sans entrave...

Des amis conseillent à don Bosco de devenir curé pour recueillir chez lui sa mère. Mais la vaillante femme ne veut en rien entraver la vocation de son fils : elle est née pauvre et veut mourir pauvre : « Si jamais tu deviens riche, sache que je ne mettrai plus les pieds chez toi ! » Pendant ses six ans d'études, au Grand Séminaire, ses petits amis pauvres ne manquent pas de venir le voir, les jours de congé ; le dimanche, on le guettait au passage : « Tu vois, cet abbé aux cheveux frisés, c'est notre ami à tous. Si tu savais comme il est bon ! » Lorsqu'il est ordonné prêtre, tout au long de sa première messe, sa pensée va aux brebis inconnues qui l'attendent dans l'existence... Poursuivant ses études au collège ecclésiastique, il entre en contact avec cette jeunesse malheureuse : à Turin vivaient alors une quantité de jeunes gens, gâche-

mortier ou apprentis maçons, d'autres sans occupations, rôdant dans des terrains vagues, mendiant et polissonnant. Leurs familles, si famille il y avait, vivaient dans d'innombrables taudis ; les premières fois que don Bosco voulut les aborder, ils se sauvèrent ou l'insultèrent. Et pourtant, c'était bien la jeunesse de son rêve. Peut-être l'heure allait-elle sonner où elle se transformerait en brebis dociles...

(A suivre.)

ALICE DESCŒUDRES.

MÉTAPHORES... QUI ONT CESSÉ D'EN ÊTRE

I

Jadis un critique littéraire s'insurgea contre cette phrase : « Toute source de poésie est *éteinte* chez ce peuple. » Quelle incohérence ! a-t-on idée de combiner ainsi deux images parfaitement distinctes ? Alors qu'il était indiqué de dire ou bien *source tarie*, ou bien *leur éteinte*.

L'exemple étant intéressant, et me paraissant des plus utiles à commenter, j'en ai usé dans toutes mes classes ; en posant la question : est-ce que cette rencontre de mots vous choque ? Avez-vous l'impression d'incohérence ? Si je ne me trompe, on ne m'a jamais répondu par l'affirmative. Pourquoi ? c'est que, employés métaphoriquement depuis longtemps, ces deux mots ne font plus image ; c'est que personne — non personne, pas même le susdit critique lorsqu'il ne fait pas de la critique ! — **personne ne réalise plus le sens premier**. Je pourrais d'ailleurs m'étayer d'exemples illustres, dont en voici deux seulement : de Corneille (donc, trois siècles) : « son pouvoir est la source du tien » ; de Vigny : « la Ligue éteinte par votre père ». Sans compter nos locutions quotidiennes : une source de revenus, la source du mal, une dette éteinte, etc.

C'est donc chercher la petite bête (voilà aussi une métaphore bien passée dans le langage quotidien), que de reprocher à un écrivain le « croisement » (encore une métaphore) de ces deux images... qui n'en sont plus ; c'est se donner, singulièrement mal à propos, l'attitude de cet autre critique, dont j'ai cité maintes fois les exigences stupéfiantes : « un mot qu'on détache de son passé n'est rien ».

Allons donc ! Prenez une page de n'importe quel écrivain, et notez-y les mots dont la ou les significations actuelles le « détachent de son passé » ; ils y foisonnent. Ne cherchons même pas si loin ; regardons sur notre table de travail : en prenant votre *crayon*, vous souvenez-vous que ce mot dérive de *craie* ? et avisez-vous, même si vous êtes géologue, de penser au terrain crétacé !

Des gens qui utilisent des *cahiers*, combien se doutent que ce mot est de la famille de *quatre* ?

Plus simplement encore : votre *plume* d'acier évoque-t-elle irrésistiblement la plume d'oie de nos ancêtres ? et vos *lunettes* « l'astre des nuits » de leurs poètes ? Et pourtant, ici, le mot lui-même n'a pas changé.

* * *

Mais revenons à notre sujet. La constatation que je viens de rappeler, à propos de votre vocabulaire le plus élémentaire, nous la retrouvons ici : **un grand nombre, un très grand nombre d'expressions métaphoriques se sont complètement détachées de leur origine.** Il en résulte qu'on peut les employer « sans sourciller » (encore une métaphore), et sans faire sourciller le lecteur, dans des cas où l'analyse les révélerait monstrueusement illogiques ; telle, notre source éteinte.

« J'ai dû reprendre mon travail (intellectuel) à *pied d'œuvre* » : qui songe au maçon ? — « Il a mis *les pieds* dans le plat », ou « Il faut agir *des pieds* et des mains pour obtenir cet emploi » : qui réalise l'opération ? — « Tu as mis ta maison sur un grand *pied* » : qui verrait là une incohérence.

Et pourtant cela arrive. Si bien acquise à la langue courante que soit une expression figurée, dont on a complètement perdu de vue le point de départ, elle risque toujours de fournir matière à des plaisanteries ; qui n'en a entendu au sujet des pieds dans le plat, ou de « vivre sur un grand pied » ?

Acceptons les plaisanteries, les quiproquos ; mais n'en tirons aucune remarque — c'est ce qui m'a engagé à préparer cet article — qui fasse conclure à l'illégitimité, à l'incongruité de ces locutions. En voici encore quelques exemples.

Je ne crois pas que personne hésite à dire : « le soleil nous a *faussé compagnie* ; — le brouillard nous tient fidèle compagnie ; — ce fait regrettable a été unanimement *flétri* ; — l'Angleterre agit enfin à *visage découvert* ; — c'est un de ces romans qui *reviennent sur l'eau* de temps à autre ; — cette fois, sa conférence fut *potable* ». Ce ne sont plus des images, ces mots ne font plus travailler l'imagination.

Peut-être faudrait-il faire des réserves dans un cas comme celui-ci : « cette éventualité pourrait *envenimer les regards* obliques dont les deux nations se gratifient » ? je ne suis pas certain que « envenimer des regards » soit acceptable. — Peut-être le critique n'a-t-il pas tort, qui blague une phrase où l'on voit « les facultés humaines marcher de front, et du même pied, se suivre à la file, et se porter en avant » ; chacune de ces images se justifie, et — c'est ce qui nous intéresse ici — est entrée dans la langue au point de ne plus faire image ; mais leur accumulation provoque le sourire.

Quand on dit d'un Grand Conseil « qu'il n'est pas entièrement composé d'*aigles* » ; ou qu'on vous montre une puissance prenant une décision « *au nez* de la Conférence », ou « à la *barbe* de la S. d. N. », cela

peut paraître assez baroque, mais admissible. Et « c'est un coup de poignard *dans le dos* du suffrage universel ; — ce qui se passe derrière le dos de la nation ; — le capital qu'elle avait repris *des mains* du Crédit foncier » ? — Quelle impression cela vous fait-il ?

Oui, quelle impression cela vous fait-il ? Je me le demande. Car il s'agit là vraiment d'**impressions**, on pourrait presque dire de sensations **tellement personnelles**, que quiconque ne saurait se prononcer au nom d'autrui. Tel emploi de *au nez de* vous fera rigoler, alors qu'il ne m'a pas frappé : ailleurs, *dans le dos* m'offusque, et vous vous étonnez de mon étonnement.

C'est la constatation de ces **réactions strictement individuelles**, — même peut-être dans des cas aussi élémentaires que celui des « sources éteintes » — qui me sert de transition pour examiner d'autres cas aussi amusants qu'imprévus.

(A suivre.)

ED. VITTOZ.

INFORMATIONS

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE COURS DE GYMNASTIQUE

Sous les auspices du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise durant l'été 1941, les cours suivants :

A. Cours pour la gymnastique de garçons.

1. A *Villeneuve*, II^e et III^e degrés, du 21 juillet au 2 août.

B. Cours pour le corps enseignant placé dans des conditions défavorables.

3. A *Morges*, du 21 au 28 juillet, pour instituteurs et institutrices.

4. A *Sion*, du 6 au 11 octobre, pour institutrices.

C. Cours pour la gymnastique de filles.

4. A *Clarens*, II^e et III^e degrés, du 28 juillet au 9 août.

C. Cours d'introduction pour la gymnastique aux filles.

5. A *Bulle*, du 21 au 26 juillet.

Les institutrices qui enseignent à des classes mixtes, s'inscriront de préférence pour le cours de Morges. Le programme prévoit de la gymnastique pour garçons et pour filles.

Remarques pour tous les cours.

Seules les inscriptions d'institutrices et d'instituteurs diplômés seront prises en considération. Les personnes inscrites à un cours doivent se faire un point d'honneur d'y assister ou se faire excuser au moins 10 jours avant le début du cours. Si les inscriptions sont trop nombreuses on tiendra compte des cours déjà suivis.

Les indemnités sont les suivantes : indemnité journalière 4 fr. 80, indemnité de nuit 3 fr. 20 (cette indemnité ne sera payée qu'aux participants ne pouvant rentrer à leur domicile sans porter préjudice à la marche du cours) et le remboursement des frais de voyage troisième classe, trajet le plus direct.

Les inscriptions doivent indiquer : le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, la localité où l'on enseigne, le genre de classe et l'âge des élèves, les cours déjà suivis et l'adresse exacte.

Nous prions les abonnés à l'*Educateur* d'attirer l'attention de leurs collègues sur les cours que nous organisons.

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sans subvention :

Un cours de natation pour institutrices et instituteurs, à Berne, du 4 au 8 août. Finance du cours : les membres de la S. S. M. G. payeront 12 fr., ceux qui n'appartiennent pas à la S. S. M. G., 15 fr.

Les inscriptions pour tous les cours doivent être envoyées jusqu'au 25 juin au plus tard à M. P. Jeker, professeur à Soleure, Greibengasse 4.

COURS OFFICIELS D'ALLEMAND POUR INSTITUTEURS ET PROFESSEURS, ORGANISÉS PAR LE CANTON ET LA VILLE DE ST-GALL

Depuis plusieurs années, le canton et la ville de St-Gall, organisent au cours des vacances et pendant quatre semaines, des cours officiels d'allemand pour instituteurs et professeurs. Ces cours ont pour but d'offrir aux instituteurs et professeurs de la Suisse romande et italienne, l'occasion de revoir et de parfaire leurs connaissances en langue allemande. Ces cours ont pleinement répondu à ce qu'on en attendait : au cours des années, ils ont été fréquentés par de nombreux collègues de la Suisse romande et italienne. Pour cette raison on apprendra avec joie que le canton et la ville de St-Gall organiseront aussi cet été de tels cours. Ils auront lieu du *14 juillet au 9 août*. L'organisation des cours a été confiée à l'Institut sur le Rosenberg, St-Gall, qui s'est acquis une grande expérience dans ce domaine. Afin de faciliter le choix d'une pension aux participants désireux de prendre logement en ville, la direction des cours mettra à leur disposition une liste de pensions.

L'écolage se monte à 50 fr. Ce prix réduit a été rendu possible grâce à la bienveillance montrée de la part de la direction de l'Institut sur le Rosenberg, St-Gall.

TEXTES LITTÉRAIRES Un chat. (*Prose à lire ou à dire.*)

Il y avait une fois — grou-ou, mi-aou — un chat qui chantait par les soirs de lune, les plus vieilles ballades d'Espagne et de Provence — miou-hui ? — tout comme un troubadour.

C'était un chat, un chat fourré, barbu d'un beau collier de barbe claire, qui lui faisait double-menton. Et cette collerette, toute pareille à une fraise finement tuyautée, donnait à ce seigneur de chat le plus grand air du monde. Il n'aurait plus fallu qu'une courte cape relevée d'une épée pour que ce chat fût mousquetaire. Mais il préférait son pourpoint tigré et ses chausses jaunes...

Et puis, dans la nuit, les chats sont tous gris !

Il y avait une fois un chat, un chat plein d'aventure et de haute mine. Et je l'ai vu passer tout noir devant la lune. C'était par des nuits douces, où le monde est moitié farine et moitié charbon ; mais sans soucis, calme comme un dessin d'encre de Chine.

Et le chat marchait sur des tuiles blanches, avec des pattes de silence, disparaissant dans des morceaux noirs, longeant un faîte de toiture, effaçant des étoiles et chantant sa chanson.

(*De Pimperlin à Parpaillon*. Marguerat, édit.) C.-F. LANDRY.

LES LIVRES

Einführung in die deutsche Literatur, par M. Schenker et Hassler, Librairie Payot, Lausanne.

Cette introduction à la littérature allemande joint aux mérites des manuels allemands ceux des manuels français en ce que, à côté de la partie historique et biographique, il donne une partie anecdotique, psychologique et de brèves analyses des œuvres les plus importantes dont le livre de lecture contient des fragments. Les auteurs se sont efforcés de donner à leur manuel un caractère vraiment suisse en réservant une large place aux grands écrivains nationaux. Le style de cet ouvrage est d'une grande simplicité alliée à une bonne tenue littéraire ; c'est-à-dire qu'il doit être accessible à tout élève secondaire ayant étudié l'allemand pendant quatre ou cinq ans. Les auteurs ont limité leur exposé aux chapitres essentiels, sans négliger toutefois de marquer les traits d'union qui relient entre elles les grandes époques de l'histoire littéraire. En cela ils servent la cause de l'éducation nationale. On trouve dans ce volume les qualités de clarté, d'érudition solide et de mesure si appréciées dans les ouvrages de ces auteurs. Ce cours reste dépourvu de pédanterie ; il est vivant, probant, par des exemples bien choisis, vraiment suisse par un heureux mélange des caractéristiques de deux mentalités généralement opposées. Les auteurs consacrent dans cette quatrième édition un chapitre nouveau à la littérature suisse alémanique des dernières décades ; c'est là un enrichissement important ; on relève non seulement les noms de Jakob Bosshart, Heinrich Federer et Alfred Huggenberger mais, aussi, pour la première fois, ceux des auteurs dont les œuvres sont écrites en dialectes suisses, tels que Meinrad Lienert, Rudolf von Tafel. C'est là une heureuse innovation.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables — Flore alpine magnifique.

Arrêt chemin de fer : Barboleusaz — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS - BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.) site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

MUELIEN

Lac des Quatre-Cantons
Ligne du Saint-Gothard
Col du Klausen

Hôtel Croix Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour 150 personnes. 60 lits. Téléphone No 23. Prix réduits pour Ecoles. Famille Mueller, prop.

Hôtel TORRENTALP sur Loèche-les-Bains, alt. 2459 m. LE RIGHI DU VALAIS

Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises - Flore abondante - Cristaux rares - Ouvert du 15 juin au 15 sept. - Tél. 541 17. Orsat-Zen-Ruffinen, prop.

En 8 minutes...

Tarif réduit pour écoles

le Funiculaire St-IMIER - Mt-SOLEIL vous conduit à notre plus belle station jurassienne de montagne.

LAUSANNE

André Oyex

Prix spéciaux pour Courses d'écoles

Buffet de la gare C.F.F. GRANDES ET PETITES SALLES

LUGANO Hôtel CENTRAL ET POSTE

65 lits

Restaurant

Maison bien connue par sa situation privilégiée près du lac et des communications d'excursions, par sa bonne cuisine, ses installations modernes et ses prix modérés. Arrangements favorables pour sociétés, écoles, ainsi que pour séjours prolongés. - Tél. 2 23 71. - Garage. Propr. : C. Zulian.

Chemin de fer AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS

But de nombreuses courses : Col du Pillon et Lac Retaud, 1680 m. ; La Palette d'Isenau, 2173 m. ; Le Pic Chaussy, 2355 m. et Lac Liéson ; La Pierre du Moëllé, 1711 m. ; La Comballaz ; le Lac des Chavonnes, 1700 m. ; Bretaye, etc. Tarifs très réduits. Demander renseignements à la Direction Aigle-Sépey-Diablerets, à Aigle, téléphone 152.

Collège Classique Cantonal

Les examens d'admission pour l'année 1941-1942 commenceront :
le jeudi 26 juin, à 7 h., pour la classe de III^e ;

le vendredi 4 juillet, à 7 h., pour les classes de I^{re}, II^e, IV^e et V^e ;

le vendredi 4 juillet, à 8 h., pour la classe de VI^e.

Age requis pour l'entrée en VI^e : 10 ans révolus au 31 déc. 1941.

Inscriptions jusqu'au 21 juin pour la III^e ; au 30 juin pour les autres classes. Présenter acte de naissance ou livret de famille, certificat de vaccination et livret scolaire.

Ouverture de l'année scolaire 1941-1942 : lundi 1^{er} septembre, à 14 heures.

PRÊTS
SANS CAUTION

aux membres du Corps enseignant.
Services prompts et sérieux. **Dis-**
crétion absolue. Timbre-réponse

BANQUE PROCRÉDIT S.A., FRIBOURG

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emission d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Perles

pour le calcul **MONTESORI** et autres usages.
Exécution et teintes de qualités supérieures.

F. RUDIN, Bienne, r. Dufour 59

(Fournisseur des écoles de Lausanne, cours norm., etc.)
Demandez échantillons

Cours de vacances à St-Gall

organisés par le Canton et la Ville de Saint-Gall à l'Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

Cours d'allemand pour instituteurs et professeurs (14 juillet au 9 août). Ces cours correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des universités françaises et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française et italienne. Examen final avec délivrance d'un certificat officiel de langue allemande. Prix du cours : Fr. 50.

Cours de langues pour élèves (juillet-septembre). Ces cours sont donnés complètement à part des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser au directeur **K. E. Lusser**, docteur ès lettres, Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

CONSTAMMENT des cours
pour l'obtention des **DIPLOMES**

de langues, secrétaire, sténo-dactylo et comptable en 3-4-6 mois. Emplois fédéraux en 3 mois

ÉCOLES TAMÉ

Lucerne 57

ou

Neuchâtel 57

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Educateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13

Lausanne

Si vous habitez **GENÈVE**,
profitez de notre **Carte d'Acheteur**
qui vous facilitera dans tous vos achats

Renseignements sur simple demande

SAMA

BRITANNIE

9, Rue du Rhône - Genève